



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

OFP/DAL/DAL/S.MAR.N°1114 /2023

DECISION

29 AOUT 2023

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail,

Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Vu l'appel d'offres ouvert n° 36/2022, relatif aux Travaux de peinture des établissements de l'OFPPT :

Lot n° 1 : Établissements relevant de la direction régionale de l'Oriental

Lot n° 2 : Établissements relevant de la direction régionale Casablanca-Settat

Lot n° 3 : Établissements relevant de la direction régionale des Provinces du sud

DECIDE

Annuler l'Appel d'Offres ouvert n° 36/2022, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 45 paragraphe 1-c « **lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;** » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

Directeur Général PI

AOURACH Abdeltif